

Image not found or type unknown



Réfus d'indemnisation injustifié cnie assurances

Par **varlop**, le **19/05/2013** à **13:00**

Bonjour à tous. rnLa porte d'entrée principale de l'immeuble que nous habitons a été vandalisée en février dernier. La compagnie d'assurances qui couvre la multirisques de l'immeuble refuse de indemniser la copropriété.rnL'expert de la société prétexte qu'il s'agit d'une porte " mitoyenne".rnNous pensons qu'il s'agit d'une excuse,et que cet accès principal est une partie commune couverte par la police rnmultirisques de l'immeuble.rnUne plainte a été déposé au Commissariat par le syndic etrnle remplacement de la porte se chiffre entre 4.000 et rn6.000 euros. Elle est irréparable.rnEn attendant des drogués et dealers rentrent dans l'immeuble. rnComment réfuter l'avis de l'expert désigné par l'assureur? Quel jurisprudence invoquer ? rnMerci beaucoup pour votre aide. Cordialement, les copropriétaires immeuble Antigone 34000.